

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D95-2018

Séance du 22/11/2018 – Convocation du 7 novembre 2018

Compte rendu affiché le 26 novembre 2018

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Laurent BUFFARD, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Marc GRAZIANA, Annick PAKLOGLOU, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Hélène SORREL-DUNAND par Guillemette DEBORDE ; Jean-Jacques DUPERRAY par Gilbert PETITJEAN ; Michel MATHEY par Marine MATHEY, Maria DA SILVA-PIRES par Christine PERRIN-ESSERTAISE ; Myriam MARMONIER par Gisèle COIN ; Tameur GUENNAT par Marc GRAZIANA ; Jean-Claude FABRE par Youcef BOUREZG ; Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	19
Votants	27

Objet : Modification des représentants au Comité technique

Par délibération du 26 juin 2014, le Conseil Municipal a décidé de la création d'un Comité Technique, compétent pour la commune et le CCAS. Suite à la séance du 28 avril 2016, les représentants de la collectivité auprès de ce comité technique sont les suivants :

Titulaires : Hélène SORREL-DUNAND, Gisèle COIN, Marc RODRIGUEZ, Pascal NICOT

Suppléants : Gilbert PETITJEAN, Myriam MARMONIER, Vincent VIVO, Andrée MANGUELIN

Suite à la démission de M. Marc RODRIGUEZ de son mandat de Conseiller municipal, il convient de désigner un représentant titulaire pour le collège des représentants de la collectivité.

La désignation est organisée conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que *"lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, il est voté au scrutin secret"* (L 2121-21). Toutefois, aucun texte ne s'y opposant en l'espèce, il y a possibilité en cas d'unanimité du Conseil Municipal de procéder par vote à main levée. L'élection se fait au scrutin majoritaire.

Le Conseil Municipal :

- OÙ l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,
- VU la candidature enregistrée de Guillemette DEBORDE,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération du 28 avril 2016 n° D38-2016
- VU le courrier du 12 novembre 2018, par lequel Monsieur le Préfet du Rhône accepte la démission de M. Marc RODRIGUEZ
- **PROCEDE à l'élection et constate les résultats suivants :**
 - **Votants : 27**
 - **Exprimés : 26**
 - **Nul : 1**
- **PROCLAME l'élection de Guillemette DEBORDE en tant que représentante titulaire pour le collège des représentants de la collectivité,**

- **DIT en conséquence que la représentation de la collectivité au Comité technique est désormais assurée par :**

Titulaires: Hélène SORREL-DUNAND, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Pascal NICOT

Suppléants: Gilbert PETITJEAN, Myriam MARMONIER, Vincent VIVO, Andrée MANGUELIN

- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 22 novembre 2018
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 26/11/2018
- Publication ou affichage le 26/11/2018

Valérie GLATARD, Maire.

